

Commune d'ACHERES LA FORET

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTE N° 53.2021-T

Objet : REGLEMENTATION STATIONNEMENT, CIRCULATION & VITESSE

Le Maire de la Commune d'Achères la Forêt,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant que pour la réalisation de travaux de branchement électrique par la société INEO Réseaux Centre (45 VILLEMANDEUR) il y a lieu de réglementer la circulation et de restreindre le stationnement et la vitesse dans un but de sécurité publique et d'intérêt général,

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter du 6 décembre 2021 et pendant toute la durée des travaux :

- aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 50 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.
- la circulation des véhicules sera canalisée sur une moitié de chaussée (circulation alternée par feux tricolores ou manuelle)

à la hauteur du 10 rue des Vaublas

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise INEO

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier et en mairie.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Chapelle la Reine
- Monsieur le Commandant du Poste à Cheval de Fontainebleau
- L'entreprise INEO (45 Villemandeur)

Pour extrait conforme au registre
Achères la Forêt, le 22/11/2021
Philippe GUITTON, Adjoint au Maire

